Brocante

NEUVILLE VITASSE

samedi 6 septembre 2025

de 10 h 00 à 17 h 00

Attractions foraines
Petite restauration
Buvette

5 euros
les 5
mètres

Règlement et bulletin d'inscription sur www.neuville-vitasse.fr

Neuville Vitasse

Pré-inscription par téléphone au 06.72.05.34.82
les lundi, mardi et mercredi de 18 h 30 à 20 h
Du 22 au 25 juillet pour les Neuvillois
A partir du 28 juillet pour les exposants extérieurs.

IPNS

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Article 1er : La manifestation dénommée « BROCANTE de NEUVILLE-VITASSE » se déroulera le samedi **06 Septembre 2025, de 10 heures à 17 heures**, sur la Grand'Rue. L'installation des exposants débute à **8h00** et s'achève à 9h30. **L'installation est interdite avant 8h00. Les exposants s'engagent à ne pas quitter la brocante avant 17 heures.**
Les places sont numérotées et seront attribuées lors de votre inscription. Elles seront validées impérativement par un membre du Comité des Fêtes.

Article 2 : Pour participer à cette brocante, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile ci-contre.
Le prix de l'emplacement est fixé à **5 € les 5 mètres**, limité à deux emplacements par personne. Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Neuville-Vitasse.

Article 3 : Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet, une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels et usagés.

Article 4 : La réservation des emplacements se fera en deux temps :

- Pré-réservation **obligatoire** par téléphone au 06.72.05.34.82, puis
- confirmation par l'envoi du bulletin d'inscription complété, et du règlement par chèque, à l'ordre du Comité des Fêtes de Neuville-Vitasse, en Mairie 14 Grand'Rue 62217 NEUVILLE VITASSE
- Toute pré-réservation non suivie de l'envoi de l'inscription et/ou du règlement avant le 18 août 2025 sera annulée et l'emplacement se verra réattribué.
- Toute inscription complète (bulletin d'inscription + règlement) parvenant par courrier (Mairie de NEUVILLE VITASSE 14 Grand'Rue 62217 NEUVILLE VITASSE), sans pré-réservation préalable par téléphone, donnera lieu à l'attribution d'un emplacement au choix de la municipalité, et sous réserve de place disponible).

Article 5 : **Toute inscription est définitive et ne donnera droit à aucun remboursement.**

Article 6 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, d'armes, de produits alimentaires, tout objet, publication ou autre support à caractère sexuel explicite, les objets inflammables, pharmaceutiques, drogues…
L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession, et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 8 : Le Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE réserve pour lui-même et pour certains commerçants qu'il a selectionnés, la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Article 9 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols ou autres détériorations.

Article 11 : Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. **Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.**

Article 12 : Les chiens des exposants ou visiteurs devront être tenus en laisse et ne pas divaguer.

Article 13 : Le présent règlement est disponible en mairie de NEUVILLE-VITASSE et sur le site de la commune www.neuville-vitasse.fr

En signant le bulletin d'inscription,
les participants déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.

En signant le bulletin d'inscription,
les participants déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PARTICULIERS

Brocante du 06 septembre 2025
à NEUVILLE-VITASSE

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ département : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ /__ / __ / __ ou __ / __ /__ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve ___ emplacement(s) de 5 mètres (5€ les 5 mètres, maximum 2 emplacements)

Numéro(s) d'emplacement(s) communiqué(s) par téléphone lors de la réservation :____

Règlement par chèque n° _____ à l'ordre du Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE

Carte d'identité n° _____

ou de permis de conduire n° _____

Délivré(e) le _____ par la Préfecture de : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal),
- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter,

Fait à _____, le _____

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS

Brocante du 06 septembre 2025
à NEUVILLE-VITASSE

Raison sociale :

Société : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Numéro d'inscription au registre du commerce : _____

Nature du commerce : _____

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ /__ / __ / __ ou __ / __ /__ / __ / __

- Souhaite participer à la brocante, et réserve _____ emplacement(s) de 5 mètres (5 € les 5 mètres, 2 emplacements maximum)
- Règlement par chèque n° _____ à l'ordre du Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE

Numéro(s) d'emplacement(s) communiqué(s) par téléphone lors de la réservation :____

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature :